

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 272/03

ÉFAI – AFR 64/007/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉRYTHRÉE

Douze membres de l'Église érythréenne de Béthel

Londres, le 19 septembre 2003

Le 7 septembre, 12 membres de l'Église érythréenne de Béthel ont été arrêtés alors qu'ils assistaient à une réunion de prière qui se tenait dans une maison à Asmara, la capitale de l'Érythrée. Ils seraient détenus au poste de police n° 5, où ils risquent d'être frappés et de se voir infliger d'autres formes de mauvais traitements. Ils ont été placés en détention en raison de leurs convictions religieuses et Amnesty International les considère à ce titre comme des prisonniers d'opinion.

Ces arrestations interviennent alors que les adeptes d'Églises chrétiennes minoritaires sont la cible d'une vague de répression du droit à la liberté d'opinion et de conviction. En mai 2002, le gouvernement a ordonné que tous les groupes religieux minoritaires soient dissous, puis déposent une demande pour être enregistrés auprès d'un nouveau service, le Département des affaires religieuses. Aucune de ces Églises n'a pour l'instant officiellement été enregistrée. Entre février et mai 2003, des centaines de personnes appartenant à plus de 12 Églises évangéliques ont été arrêtées. On les a soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements afin de les contraindre à signer des déclarations dans lesquelles elles s'engageaient à abjurer leur foi. Il a aussi été dit à ces personnes que les réunions de prière et les rassemblements auxquels elles participaient étaient illégaux. Elles ont été détenues sans inculpation ni jugement, ce qui constitue une violation des dispositions relatives à la protection des droits humains inscrites dans la législation et la Constitution érythréennes, qui garantissent, entre autres, le droit à la liberté de religion.

Environ 250 fidèles de groupes religieux minoritaires sont actuellement détenus en raison de leurs opinions ; parmi eux se trouvent 57 étudiants des deux sexes qui sont retenus captifs à l'intérieur de conteneurs métalliques dans le camp militaire de Sawa, dans l'ouest de l'Érythrée. Ils ont été arrêtés car ils se trouvaient en possession de bibles alors qu'ils suivaient un cours d'été obligatoire dans ce camp, où sont entraînés des appelés effectuant leur service militaire (veuillez vous reporter à l'AU 269/03, AFR 64/006/2003 du 18 septembre 2003).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auparavant, seuls les témoins de Jéhovah – environ 1 600 personnes – avaient fait l'objet de persécutions, en raison de leur refus, motivé par leurs convictions religieuses, d'effectuer leur service militaire. Trois d'entre eux, Paulos Eyassu, Negede Teklemariam et Isaac Moges, sont retenus captifs depuis 1994 au camp militaire de Sawa sans avoir été jugés ni même inculpés, pour avoir refusé de faire leur service militaire ; celui-ci est obligatoire pour tous les Érythréens, hommes et femmes, âgés de dix-huit à quarante ans. Onze autres témoins de Jéhovah sont actuellement en détention pour les mêmes raisons et Amnesty International craint qu'ils ne soient victimes de mauvais traitements (voir *Le Fil d'AI* d'août 2003, NWS 21/007/2003). Le châtimement habituellement réservé par l'armée aux déserteurs et à ceux qui tentent de se soustraire au service militaire est la torture et la détention arbitraire au secret prolongée dans des conteneurs métalliques ou des prisons secrètes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez la libération immédiate et inconditionnelle des 12 membres de l'Église érythréenne de Béthel, actuellement détenus en raison de leurs opinions au poste de police n° 5 d'Asmara, la capitale de l'Érythrée ;

– demandez que ces 12 personnes soient traitées avec humanité et qu'il leur soit immédiatement permis d'entrer en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier de soins médicaux ;

– appelez les autorités à respecter le droit à la liberté de religion garanti par la Constitution et la législation érythréennes ;

– priez les autorités de mettre un terme aux arrestations arbitraires, aux actes de torture et aux mauvais traitements dont sont victimes les membres des Églises minoritaires appréhendés en raison de leurs convictions religieuses.

APPELS À :

Responsable de la police par interim :

Acting Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223
Asmara, Érythrée

Fax : + 2911 122 135

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

Directeur du Département des affaires religieuses

Mr Semere Beyene
Director, Department of Religious Affairs
Office of the President
PO Box 257
Asmara, Érythrée

Fax : + 2911 125 123

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

COPIES À :

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241

Asmara, Érythrée

Fax : + 2911 126 422

Formule d'appel : *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

Responsable de la sécurité :

Brigadier General Abraha Kassa
Head of Security
Office of the President
PO Box 257

Asmara, Érythrée

Fax : + 2911 125 123

Formule d'appel : *Dear Brigadier General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Président :

His Excellency Issayas Afewerki
President of the State of Eritrea
Office of the President
PO Box 257

Asmara, Érythrée

Fax : + 2911 125 123

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 OCTOBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*